

HUIT MILLE ÂMES EXPOSÉES À L'AMIANTE D'ETERNIT

A Kymore, des milliers d'habitants vivent sur des tonnes de débris d'amiante. Résultat de déversements sauvages pendant des années par une usine locale. La multinationale belge Etex (ex-Eternit) en a détenu 50 % des parts entre 1989 et 2002.

PAR QUENTIN NOIRFALISSE · PHOTOS : AMIRTHARAJ STEPHEN

C'est une image a priori anodine. Une femme regarde vers l'horizon, les cheveux recouverts par un voile blanc. Elle a le visage sculpté par les années. Sous ses pieds, pourtant, quelque chose cloche. La terre est trop blanche. Nurjaya Bee pose sur un amas de déchets d'amiante, déversés sans aucune mesure de sécurité. Elle n'a probablement jamais quitté sa ville, Kymore, petite cité industrielle de l'Etat du Madya Pradesh, à 800 kilomètres au sud de New Delhi, la capitale indienne. Chaque jour, elle et 8 000 autres habitants sont exposés à une pollution industrielle de masse. Le dommage collatéral de plus de quatre-vingts années de production de matériaux de construction à base d'amiante, entamées en 1934 avec l'ouverture d'une usine par le géant anglais Turner & Newall.

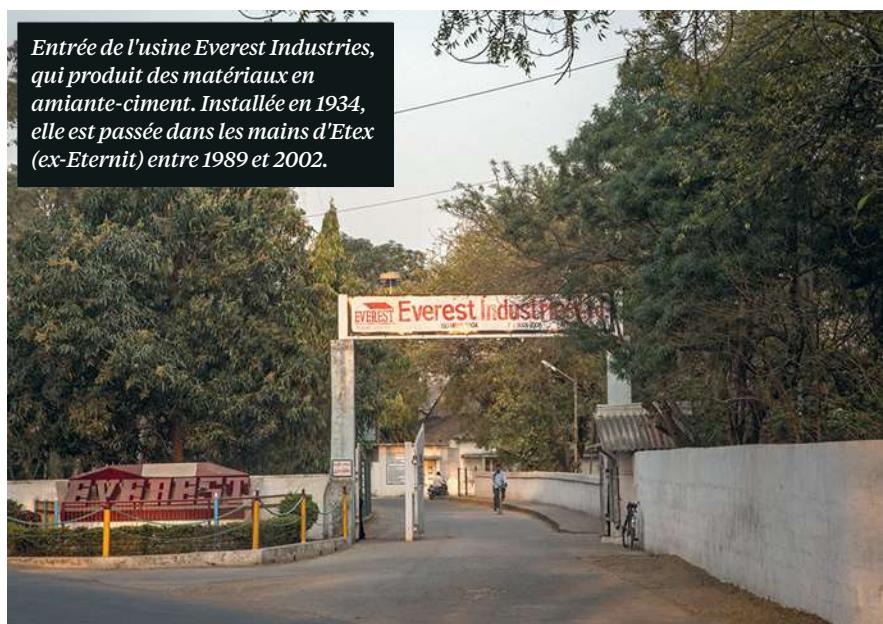
En février 2016, trois scientifiques de la société de consultance environnementale canadienne Ecoh, spécialisée dans le traitement de matériaux dangereux, sont venus analyser le site. Leur rapport est sans appel. 562 500 m² de terrains sont pollués à Kymore, et 3 650 autres dans une décharge d'un village voisin, à Karhala. Mark Lai, le président d'Ecoh, était du voyage à Kymore. « Nous avons constaté cette pollution à la

surface du sol sur les terrains de jeu des enfants, dans les champs des agriculteurs et les jardins des maisons, où les habitants cultivent leurs légumes. »

A Kymore, où pas mal de logements contiennent logiquement de l'amiante, les citoyens sont trop pauvres pour prendre leurs jambes à leur cou. Alors, ils vivent sur les déchets, qui sont sans cesse « dérangés » comme dit le jargon scientifique, ce qui augmente les risques d'inhalation de la poussière du dangereux

minéral. L'équipe canadienne a effectué plusieurs prélèvements dans le sol. La quasi-totalité d'entre eux a révélé des taux de concentration en amiante chrysotile oscillant entre 2 et 70 %. Le chrysotile est un cancérigène reconnu, interdit dans trente pays, dont la Belgique. « On ne peut pas vivre ici sans être confronté à une exposition bien au-dessus de la moyenne. Une telle pollution en Europe ou en Amérique du Nord serait du jamais-vu », tranche Mark Lai.

Entrée de l'usine Everest Industries, qui produit des matériaux en amiante-ciment. Installée en 1934, elle est passée dans les mains d'Etex (ex-Eternit) entre 1989 et 2002.





*Sous les pieds de Nurjaja Bee,
habitante de Kymore, des traces
blanches trahissent des débris
d'amiante jetés à l'air libre.*

Un avocat en quête de justice

Les risques médicaux de l'exposition à la poussière d'amiante sont connus de longue date et surgissent longtemps après l'exposition. Ils se nomment asbestose, une affection chronique des poumons, qui grignote les années de vie, mésothéliome, un cancer irréversible, ou bien encore cancer du poumon. A Kymore, de nombreuses personnes se plaignaient de problèmes de respiration, de douleurs, mais la plupart ne savaient pas que c'était dû à l'amiante avant l'arrivée de Krishnendu Mukherjee, un avocat anglo-indien qui a commandité le rapport aux experts canadiens. A l'aide d'un médecin, il va diagnostiquer les victimes de l'amiante parmi les anciens travailleurs de quatre usines créées par Turner & Newall en Inde, dont celle de Kymore. Aujourd'hui, il est à près de 1 000 cas d'asbestose et quelques cancers du poumon.

Krishnendu Mukherjee va d'abord se tourner vers le fonds de compensation mis en place à la suite de la faillite de Turner & Newall, dans les années 2000. Les travailleurs qui peuvent prouver une

maladie liée à l'amiante vont toucher en « moyenne 5 000 à 6 000 euros, les chiffres variant selon la gravité de leur condition et uniquement pour les années où ils ont travaillé pour Turner & Newall. » Mais l'entreprise britannique n'est pas le seul propriétaire historique de ces usines.

A la fin des années 1980, alors que les dangers de l'amiante sont établis depuis belle lurette, un nom bien connu des Belges, Eternit, rachète à Turner & Newall près de 50 % des parts de l'entreprise Everest Building Products, qui comprend donc ses quatre usines indiennes, dont celle de Kymore. L'entreprise est rapidement renommée Eternit Everest. Eternit, aujourd'hui devenu Etex, est alors un des leaders mondiaux

de l'amiante. Une entreprise détenue par la famille Emsens, une des plus riches de Belgique, qui est implantée partout dans le monde. Jusqu'en 2002, Eternit continuera à produire de l'amiante à Kymore, avant de revendre ses parts à une société indienne, Associated Cement Companies. Entre-temps, le « minéral magique » a été interdit en Belgique en 1998 et dans d'autres pays européens avant cela.

Etex était-il au courant ?

« Etex, tout comme Turner & Newall, a fait de l'argent sur le dos de la santé des travailleurs et, en partant, n'a pas nettoyé la pollution », avance Krishnendu Mukherjee. En 1985, déjà, rappelle l'avocat, Turner & Newall était épingle par l'organe local de contrôle de la pollution, pour des cas d'asbestose mais aussi pour le déversement sauvage de déchets. Mais selon des témoignages locaux, ces pratiques ont continué jusqu'en 1997, alors que l'usine était dans les mains de la filiale d'Etex.

Krishnendu Mukherjee avance un autre élément de preuve : un rapport →

« Etex, tout comme Turner & Newall, a fait de l'argent sur le dos de la santé des travailleurs »

→ du Pollution Control Board de Bhopal, daté de 1997, fait référence, photos à l'appui, à des déchets de l'usine jetés dans des champs, et au rejet d'eaux polluées non traitées. Contactée par Le Vif/L'Express, Etex assure ne pas avoir été au courant du rapport canadien et propose (ô ironie) de prendre contact avec l'entreprise qui s'occupe actuellement du site pour « la sensibiliser aux dangers de l'amiante ». La multinationale ne savait-elle donc pas ? Difficile d'y croire, puisque, selon *De Standaard*, sa filiale Eternit Everest a répondu par écrit, en 1997, à un courrier du Pollution Control Board, défendant ses efforts pour empêcher l'exposition des travailleurs à l'amiante (certains tardifs, dont des vêtements de protection en 1994 (seulement) et améliorer le traitement des eaux usées).

Aujourd'hui, selon Ecoh, le coût d'une éventuelle dépollution de Kymore oscille entre 48 et 82 millions d'euros, selon la méthode choisie. Krishnendu Mukherjee veut déposer une plainte contre Etex au tribunal de l'environnement de Bhopal, pour obtenir le paiement de la dépollution des sols. L'avocat est conscient des difficultés, Etex ayant cédé ses parts de l'entreprise depuis plus de quinze ans. Alors, il pense aussi tenter d'indemniser les travailleurs indiens victimes de



Un habitant de Kymore pose à côté d'une décharge sauvage d'amiante.

l'amiante durant les « années Etex » auprès des tribunaux belges. « Selon mes informations, Etex disposait de trois représentants au conseil d'administration d'Eternit Everest. Ils étaient donc supposés connaître ce qui se passait dans leurs usines. »

300 000 victimes en Europe

Krishnendu Mukherjee renvoie Etex aux engagements écrits sur son site Internet. L'entreprise y dit qu'elle indemnisera les victimes ayant contracté « une maladie après avoir, dans le passé, été exposées à l'amiante ou avoir utilisé de l'amiante produite par des entreprises d'Etex ». Elle ajoute qu'elle prendra « les mesures nécessaires pour gérer de manière professionnelle les décharges existantes et éliminer les risques d'exposition ». Pour

Jan Fermon, l'avocat belge qui collabore avec Krishnendu Mukherjee sur ce dossier, une action face à la justice du royaume de la part de centaines de victimes indiennes est jonchée d'obstacles, mais pas « impossible ». Ainsi, les frais de mise au rôle, au vu du nombre de plaignants potentiels (500) peuvent dépasser les « 50 000 euros ». Une somme aujourd'hui inaccessible pour les victimes indiennes.

Jan Fermon est déjà opposé à Etex dans une autre épopée judiciaire : celle de la famille Jonckheere, dont le papa était ingénieur à l'usine Eternit de Kapelle-op-den-Bos. Sur ses sept membres, seulement trois frères ont survécu à une longue exposition à la « poussière du diable ». En 2011, ils ont obtenu dans le seul procès belge contre la société une indemnisation de 250 000 euros pour la mort par mésothéliome de leur maman, Françoise. Etex avait fait appel. Après six ans d'attente, la cour d'appel de Bruxelles devrait rendre son verdict le 28 mars. Eric Jonckheere, président de l'Association belge des victimes d'amiante (Abeva) appelle aussi à la création d'une stèle, à Kapelle, en l'honneur des victimes de l'amiante. L'Abeva estime qu'en Belgique, chaque année, l'amiante fait 900 victimes. Selon le Comité économique et social européen, 300 000 personnes mourront de mésothéliome d'ici à 2030 dans l'Union européenne. ♦

Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Aujourd'hui,
Everest Industries utilise toujours de l'amiante blanc, importé de Russie et du Kazakhstan et interdit dans une trentaine de pays.**

